

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

La CGT s'oppose aux nouvelles attaques contre l'assurance chômage

Avant toute concertation, le gouvernement annonce, par communiqué de presse, sa décision de prendre un nouveau décret de carence¹ pour modifier les droits à l'assurance chômage au-delà du 1^{er} juillet 2024.

Ce serait le septième décret depuis 2018, toujours dans le même sens : baisse des droits pour faire des économies sur le dos des allocataires (du moins le 1/3 restant indemnisé, parmi les plus de 6 millions inscrits à France Travail) et culpabilisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs en contrat ou privé-es d'emploi.

Que les négociations aient abouti ou non, le gouvernement déroule son plan : décider unilatéralement et favoriser la précarité.

La seule évaluation existante, concernant la salve de décrets pris par les gouvernements d'Emmanuel Macron, porte sur la réforme appliquée depuis octobre 2021 : selon le propre comité désigné par le gouvernement, aucun emploi n'a été « créé ». Par contre, devant l'absence ou la fin de droits, les travailleuses et travailleurs ont été contraints pour survivre, d'accepter des contrats de plus en plus courts, de moins de 2 mois en moyenne.

Il s'agit bien de mettre la pression sur toutes celles et tous ceux qui travaillent, pour empêcher les revendications sur les salaires, les conditions de travail, la durée des contrats, pour imposer des temps partiels, des contrats courts et continuer de fragmenter l'emploi.

¹ Décret pris par le gouvernement pour prolonger temporairement les règles entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024.

Le gouvernement se montrant incapable de créer des emplois, malgré les milliards d'aides aux entreprises sans condition, poursuit son attaque contre l'assurance chômage. Gabriel Attal, lors de ses deux passages télévisés, a menacé de réduire encore la durée des droits, de durcir le seuil d'ouverture et de prendre diverses autres mesures de baisses de droits.

La CGT appelle à tout faire unitairement pour empêcher ce nouveau passage en force, après celui sur la réforme des retraites !

Montreuil, le 22 avril 2024